



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-09-2025 /

Dossier complet le : 04-11-2025 /

N° d'enregistrement : 005947/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un village et d'un parc d'activité sur la commune de la Couronne (16)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PROSEED

Raison sociale

PROSEED

N° SIRET

97817056100010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

HURTEAU

Prénom(s)

Xavier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de réalisation d'un village d'activités multi-entreprises et d'une zone d'activités se situe sur la commune de La Couronne, dans l'emprise de l'ancienne carrière Lafarge Ciment-Holcim. Il comporte : • au droit du village d'activité : environ 13000 m2 de bâtiments (bureaux+hangars) (bâtiments A à I). • au droit du lot H2 Charente : un site industriel dédié à la production/stockage d'hydrogène de 7000 m2 soumis à ICPE. • au droit du parc d'activité (ZAE) 4 grands lots pour une activité industrielle à définir de 44 000 m2 Le projet ne réalise aucune démolition, le bâti existant a été démolé au cours du 1er semestre 2025 par l'établissement Public Foncier actuel propriétaire du site.

4.2 Objectifs du projet

1 - Rehabilitation d'une friche industrielle pour le développement du secteur économique. 2 - Creation d'un pôle d'excellence autour des Energies Renouvelables. 3 - Creation de plus de 800 emplois. 4 - Protection et valorisation de la biodiversité présente sur plus de 20% de l'assiette foncière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans le cadre de l'aménagement global, la phase travaux comprendra : - Construction de hangars et bureaux - 13000 m² - Construction d'un site industriel dédié à la production/stockage d'hydrogène - 7000 m². Dans le cadre de la gestion des EP du site, la phase travaux comprendra : - La réalisation de 8 noues peu profondes - L'agrandissement d'un bassin existant (jusqu'à 600 m²) - Le reprofilage d'un fosse existant de 190 m au sud du village d'activité - La création d'un fosse de 260 m de long au sud des 4 grands lots industriels/commerciaux à définir - La réalisation d'un réseau EP au sein du village pour récupération des eaux de toitures et de voirie. Dans le cadre du volet Faune Flore : - Protection périphérique de la mare Brigitte - Noue paysagère pour liaison écologique entre la mare Brigitte et le ruisseau de la Fontaine du Poirier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans le cadre de l'aménagement global, les surfaces créées sont : - Construction de hangars et bureaux - 13000 m² - Construction d'un site industriel dédié à la production/stockage d'hydrogène - 7000 m². Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du site, le site comportera 8 noues de petites dimensions (de surfaces inférieures à 150 m²), un bassin existant agrandi à 600 m² et un fosse existant à reprofiler de 190 m en partie du parc d'activité. Ces dispositifs seront gérés par des débits de fuite intermédiaires en direction d'une mare existante sur le projet, pour un débit de fuite total de 16.3 L/s qui sera dirigé vers le ruisseau de la Fontaine du Poirier. Les 4 grands lots en partie du Sud du projet seront gérés par des noues de rétention au plus de 400 m² chacune, avec création d'un fosse en partie sud, avec un débit de fuite global de 13.5 L/s. Dans le cadre du volet « faune et flore », le projet prévoit la mise en place de mesures adaptées à la préservation des milieux naturels et des espèces présentes sur le site. Cela inclut la conservation des habitats essentiels à la biodiversité ainsi que le maintien de zones non aménagées, afin de conserver des espaces adaptés à la survie des espèces. Par ailleurs, afin de renforcer les continuités écologiques, le projet prévoit la création de corridors écologiques, notamment par l'installation d'une clôture de contenance des batraciens en périphérie de la mare Brigitte. Celle-ci sera prolongée par un fosse paysager, créant une liaison naturelle avec le ruisseau de la Fontaine du Poirier.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager. Déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projet Amenager Surface emprise projet amont Surface batie Voiries (enrobe)	(93 671, m2) (109 830, m2) (9 750, m2) (12 550, m2) (10 938, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	ZPPAUP 202898 Zone A.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Bassin de la Charente
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 'Vallees calcaires peri-angoumoisines' (FR5400413) est situe a 320 metres a l'est du projet, en amont hydraulique.
D'un site classé ?	☒	☐	L'abbaye Notre-dame de-tous-saints, partiellement classe a 150 m a l'ouest du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les terrassements seront optimises en deblais/remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun impact prévisible sur un usage ou des équipements AEP ou assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	En phase de travaux : dégradation et pollution de zones humides (notamment la mare Brigitte) ; destruction d'espèces végétales patrimoniales rares ; perte d'habitats pour la faune se reproduisant sur le site ; destruction d'individus (notamment les moins mobiles), de zones de chasse pour l'avifaune et les chiroptères, ainsi que de corridors écologiques. En phase d'exploitation : perte
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet contribue à répondre à un besoin de foncier économique tout en ne consommant pas de foncier naturel ou agricole. Il répond aux objectifs du ZAN.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Pas de zone inondable répertoriée, pas de remontée de nappe, sismicité faible, expose au risque gonflement-retrait des argiles (sans incidence sur les équipements très superficiels), pas de cavités ou mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le site étant actuellement une friche à l'abandon, l'activité humaine entraînera une hausse du niveau sonore ambiant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations sont possibles en phase travaux si présence de roche lors des terrassements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet entraîne des émissions lumineuses dues à l'éclairage public, qui est toutefois équipé d'un système d'extinction automatique par horloge astronomique pour éteindre l'installation de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux pluviales traitées par decantation 16.3 L/s en provenance du village d'activités et au plus 13.5 L/s en provenance de la partie sud du projet.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le ruisseau de la fontaine du Poirier. L'analyse des incidences qualitatives ne montrent aucun impact. L'impact quantitatif est limité, analogue à celui de la carrière en exploitation jusqu'en 2017.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet genere des dechets ordinaires, principalement des dechets non dangereux issus des activites courantes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est une friche industrielle, donc nous creons l'activite humaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Creation a venir d'une route de desserte par le Departement. Les eaux a provenir de cette route seront gerees hors site, au sud-ouest du projet. elles gagneront le ruisseau de la Fontaine du Poirier. Rejet d'un pompage du lac de la carriere : pompage ponctuel pour maintien du niveau du lac. Le projet de Proseed est de permettre le passage des eaux du lac par reamenagement d'un fosse au nord du projet. Le pompage du lac (qui sera ponctuellement de 27.8 L/s, a l'instar des pompages d'exploitation de la carriere) gagnera le ruisseau de la Fontaine du poirier en contournant le site par le Nord et en gagnant le meme exutoire que les EP du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Incidence sur les eaux souterraines : faible perméabilité des calcaires du Turonien et pas de rejet vers le milieu souterrain. Incidence sur les eaux superficielles : L'impact des débits de fuite du projet restent limités sur le ruisseau de la Fontaine du Poirier. Le débit global maximum de 31.5 L/s reste en hautes eaux marginal en regard des débits en provenance de l'amont du projet. En basses eaux, il contribue à une augmentation du débit du ruisseau mais cette augmentation reste dans la gamme des débits observés 25% du temps sur celui-ci au droit du projet. Un inventaire faune et flore a identifié les espèces présentes et évalue les impacts du projet, soulignant la nécessité d'adaptations pour les éviter ou les réduire.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre des mesures ciblées d'évitement et de réduction selon les milieux et espèces concernées : Flore - Evitement : La mare Brigitte et sa périphérie immédiate sont conservées, ainsi qu'une zone non aménagée entre deux bâtiments, permettant la protection de nombreuses espèces végétales. Zones humides - Evitement : la mare Brigitte, unique réserve d'eau du site, sera conservée. L'avifaune - Evitement : certains lots situés au sud ne feront pas l'objet d'aménagement de surface ni de terrassement, permettant ainsi de conserver des zones favorables au survol, à la chasse, à la nidification, à la reproduction et aux haltes migratoires de l'avifaune. Ces lots seront aménagés plus tard pour limiter les impacts, avec un planning évitant les travaux pendant la nidification (avril à août). L'avifaune - Réduction : Les nuisances en phase travaux seront limitées par l'arrosage automatique contre les poussières, l'utilisation de raboteuses à faible bruit, la définition de circuits pour les engins de terrassement, et la couverture des stockages de déchets pour éviter les pollutions accidentelles. Les chiroptères - Evitement : la mare Brigitte, riche en arthropodes et zone de chasse importante, est conservée. De plus, la zone sud du site sera maintenue en friche naturelle dans le cadre du projet. Entomofaune - Evitement : Le projet évite la plupart des boisements, habitats naturels de l'entomofaune, et conserve en grande partie la friche naturelle au sud du site. Amphibiens - Evitement : La mare Brigitte ainsi que les boisements situés au sud sont préservés. Amphibiens - Réduction : Une clôture anti-batrachiens isolera la mare Brigitte, prolongée par un fossé paysager pour créer une liaison écologique avec le ruisseau voisin. Pendant les travaux, un plan de circulation et une piste de chantier limiteront les ornières et boues, évitant ainsi la formation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

1 - Le projet rehabilite une friche industrielle d'une surface de 10,9 ha mais en integrant plusieurs zones naturelles non necessaire au projet que nous proposons de gerer (surface amenege reelle de 0.93 ha) 2 - Sur le volet Faune Flore, le terrain a connu la demolition recente de son ensemble bati qui avait ete identifie comme une zone d'habitat potentielle dans l'etude d'incidence. A ce jour ces enjeux ne sont donc plus a considerer dans notre projet. 3 - Les 2 projets avoisinants (Route Departementale et centrale photovoltaique) represente la grande majorite de l'aménagement du secteur avec une emprise avoisinant les 80 ha. Ces projets devront realiser une etude d'impact globale avec les effets cumules. Le but de l'etude cas par cas etant d'inscrire notre site dans un ensemble. 4 - La mission regionale d'autorite

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)